

Conférence de presse

Zurich, le 11 décembre 2008

Remarques introductives de Philipp Hildebrand

Il y a six mois, à l'occasion de la publication de notre Rapport sur la stabilité financière, nous vous avons présenté les plus importantes conclusions que la Banque nationale avait tirées de la crise financière. Aujourd'hui, après une brève appréciation de la situation actuelle du secteur financier, j'aimerais vous informer des progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures alors évoquées, notamment celles portant sur la réglementation des fonds propres et de la liquidité. Enfin, j'aborderai brièvement un sujet plus réjouissant, qui n'a rien à voir avec la crise financière, à savoir le lancement de la nouvelle série de billets de banque suisses.

L'environnement économique s'est fortement détérioré...

Comme Monsieur Roth l'a déjà expliqué, l'environnement économique s'est fortement détérioré. Les trois grands blocs économiques – l'Europe, le Japon et les Etats-Unis – sont entrés en récession et les économies émergentes ont vu leur croissance ralentir fortement. En Suisse, nous nous attendons également à une phase de croissance négative.

La situation sur le marché américain de l'immobilier ne s'est pas encore stabilisée. Les contrats à terme (*futures*) sur l'indice Case-Shiller signalent un nouveau recul des prix d'environ 15% jusqu'en 2010. Ils laissent ensuite présager une stabilisation. Sur les marchés européens de l'immobilier, en particulier en Grande-Bretagne et en Irlande, les prix enregistrent également des baisses. A l'échelle internationale, les marchés financiers ont certes connu une période de relative accalmie ces dernières semaines, mais nous ne pouvons pas encore parler de normalisation.

La dégradation de la conjoncture au niveau mondial entraînera une nette augmentation des risques de crédit des banques. Nous avons déjà signalé cette évolution dans notre dernier Rapport sur la stabilité financière, paru en juin 2008. Les banques devront renforcer considérablement leurs provisions pour risques de crédit, celles-ci n'ayant jamais été aussi basses qu'aujourd'hui, ce qui aura un impact négatif sur leur rentabilité. Les grandes banques sont de surcroît exposées à d'importants risques pesant sur leurs portefeuilles de négoce.

La récession mondiale frappe un système financier international déjà ébranlé. Les gros établissements notamment, particulièrement touchés par la crise, pourraient se trouver contraints de restreindre l'octroi de crédits ou de renforcer leurs restrictions en la matière. Une telle action pourrait à son tour avoir des retombées négatives sur l'économie réelle.

Zurich, le 11 décembre 2008

2

Pour enrayer cette spirale négative, nous considérons comme primordial de soutenir la conjoncture par des mesures monétaires et fiscales. Les baisses des taux d'intérêt effectuées par la Banque nationale sont à considérer comme faisant partie de ces mesures.

... mais la capacité de résistance des grandes banques a été renforcée

Dans un tel environnement, il est essentiel que la capacité de résistance des grandes banques suisses ait pu être renforcée. Le CS a fait appel à des investisseurs privés pour augmenter son capital de 10 milliards de francs. Il a ainsi fortement consolidé sa situation en matière de fonds propres et accru sa capacité à absorber les chocs. L'ampleur des pertes qu'il a annoncées pour le quatrième trimestre, environ 3 milliards de francs suisses, montre à quel point il était important de procéder à ce renforcement des fonds propres.

Le train de mesures des autorités fédérales a eu pour conséquence de largement décharger le bilan d'UBS d'actifs illiquides, spécialement touchés par la crise: la Banque nationale a permis à UBS de transférer ses actifs illiquides à une société à but spécial. UBS a doté cette société d'un capital propre de 6 milliards de dollars des Etats-Unis. La Confédération a compensé le besoin en fonds propres qui en a résulté en souscrivant à un emprunt à conversion obligatoire. Depuis l'annonce de ces mesures, la situation d'UBS en matière de liquidités s'est stabilisée.

Les nombreuses mesures mises en œuvre au niveau international en vue de stabiliser le système financier ont également eu un effet positif pour les grandes banques suisses. D'autres pertes ne sont cependant pas à exclure étant donné la morosité des conditions du marché. La situation reste sérieuse et la Banque nationale, en collaboration avec la CFB et le DFF, en suivra attentivement l'évolution.

Enseignements à tirer de la crise et réformes en Suisse

J'aimerais maintenant parler des enseignements que nous pouvons tirer de la période actuelle. Cette crise financière est inhabituelle. Elle est inhabituelle quant à son ampleur et sa durée. Elle est aussi inhabituelle pour ce qui est des mesures arrêtées par les autorités et les banques centrales en vue de stabiliser la situation et de minimiser les répercussions sur l'économie réelle. Et cela s'applique également à la Suisse.

A l'occasion de la présentation du dernier Rapport sur la stabilité financière, nous avons exprimé notre conviction selon laquelle le système financier devait être organisé de façon à mieux résister aux chocs éventuels. Cette affirmation est d'autant plus valable que, ces derniers mois, des centaines de milliards d'impôts ont dû être investis afin de stabiliser le système financier. Le point essentiel concerne l'amélioration des «amortisseurs» que constituent les fonds propres et les liquidités. La crise a en effet montré que la réglementation appliquée en la matière dans les grandes banques n'était plus adéquate. Par rapport aux risques qu'elles prenaient, les grandes banques disposaient de fonds propres insuffisants. Or, des événements qu'elles n'avaient envisagés dans aucun scénario se sont produits dans le domaine des liquidités.

La réforme de la réglementation relatives aux fonds propres pour les grandes banques, mise au point par la Commission fédérale des banques (CFB) avec le soutien de la Banque

Zurich, le 11 décembre 2008

3

nationale, représente un progrès significatif dans ce domaine. Elle renferme, d'une part, une augmentation des fonds propres pondérés en fonction des risques et, d'autre part, l'introduction d'une limite au niveau d'endettement ou *leverage ratio*. Celui-ci constitue un instrument complémentaire, qui ne remet pas en question le principe de sensibilité mentionné dans la réglementation en matière de fonds propres. Les mécanismes contracycliques constituent un autre élément central de la réforme. Ainsi, pendant les phases de haute conjoncture, les banques sont tenues de dépasser largement les prescriptions minimales en termes de fonds propres et de *leverage ratio*. De cette façon, on s'assure de la constitution, dans les périodes favorables, d'un coussin de sécurité, qui pourra être utilisé pour absorber les pertes en cas de crise. La nouvelle réglementation en matière de fonds propres de la CFB prévoit une telle flexibilité de manière formelle.

Les dispositions déjà édictées par la CFB concernant la réforme de la réglementation en matière de fonds propres prévoient que les grandes banques devront adapter leur ratio de fonds propres pondéré en fonction des risques aux nouvelles exigences, plus élevées, et respecter la limitation de leur niveau d'endettement (*leverage ratio*) d'ici 2013. Si la situation sur les marchés financiers ou la situation bénéficiaire individuelle des grandes banques devait les empêcher d'atteindre les objectifs jusqu'en 2013, une prolongation des délais demeure réservée. Il est en effet indispensable de leur accorder le temps nécessaire, afin d'éviter les effets procycliques de la nouvelle réglementation. A court terme, la priorité est donnée sans conteste à la maîtrise de la crise.

Dans le domaine des liquidités, la CFB et la Banque nationale travaillent actuellement à une nouvelle réglementation. Celle-ci visera principalement le renforcement des coussins de liquidités permettant de mieux reproduire la grande complexité des risques de liquidité. Dans leurs estimations des besoins en la matière selon différents scénarios de crise, les autorités s'appuient sur les modélisations internes des banques. Pour garantir la comparabilité et la transparence de celles-ci, le nouveau régime prévoit certaines standardisations. Ce projet devrait aboutir au printemps de 2009.

Les mesures de régulation prises dans ces deux domaines – fonds propres et liquidités – concordent avec les propositions du Forum sur la stabilité financière et avec le plan d'action du G20. Les réformes sont également conformes à la stratégie du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour ce qui concerne la mise en pratique des enseignements tirés de la crise. Dans un discours récemment tenu à Pékin, Nout Wellink, président du Comité, a fixé les principaux objectifs de cette stratégie: renforcer les coussins de liquidités et limiter l'endettement dans le système bancaire¹. Dans le domaine de la réglementation en matière de fonds propres, il a en outre souligné l'importance des mécanismes contracycliques et la possibilité de combiner entre eux divers instruments simples, certains pondérés en fonction des risques et d'autres non.

Nous sommes d'avis que les autorités ne devraient pas être les seules à considérer les enseignements à tirer de la crise. Pour les grandes banques aussi, celle-ci devrait être l'occasion de réfléchir sur les compétences clés qui incombent aux banquiers. Selon nous,

¹ Nout Wellink, The Importance of Banking Supervision in Financial Stability, Sommet mondial du 17 novembre 2008, Pékin

Zurich, le 11 décembre 2008

4

ces derniers devraient davantage prendre leurs décisions sur la base de réflexions mieux ajustées aux risques et pour le plus long terme. Ainsi – c'est ce dont nous sommes convaincus –, la contradiction apparente opposant l'exigence formulée par les autorités de surveillance et visant un accroissement des fonds propres et des liquidités, d'un côté, à la compétitivité des banques, de l'autre côté, pourrait être dissipée.

Les préparatifs en vue de la nouvelle série de billets de banque avancent comme prévu

Comme je vous l'ai annoncé au début de mon allocution, j'aimerais conclure sur un sujet plus réjouissant, qui n'a rien à voir avec la crise financière. Certains d'entre vous se rappellent le concours d'idées lancé en 2005 par la Banque nationale suisse, en vue de la création d'une nouvelle série de billets de banque. Depuis, les travaux graphiques ont progressé et les conditions techniques nécessaires à la réalisation d'une série innovante ont été créées.

La graphiste Manuela Pfrunder a développé ses ébauches et peaufiné le billet de 50 francs sur le plan graphique tout en tenant compte des contraintes techniques. A sa séance du 29 août 2008, le Conseil de banque de la Banque nationale suisse a approuvé son projet pour le nouveau billet de 50 francs et donné son feu vert pour le reste des travaux.

Entre-temps, les préparatifs de mise en œuvre au niveau de la production suivent leur cours. Dans ce domaine, les éléments de sécurité développés tout spécialement pour la nouvelle série constituent un défi particulier. Etant donné l'évolution des travaux, la Banque nationale table sur un passage à la fabrication conforme au calendrier établi. L'émission de la nouvelle série de billets de banque débutera à l'automne 2010 par le billet de 50 francs. La conception du nouveau billet et les éléments de sécurité appliqués à l'ensemble de la série feront auparavant l'objet d'une présentation.